

09.07.2008 – 09:00 Uhr

Gastro Suisse: Augmentation de 2,5% des salaires minimaux dans l'hôtellerie-restauration pour 2009

Zurich (ots) -

Conclusion des négociations sur les salaires - les négociations pour une refonte intégrale de la Convention collective se poursuivent

Les partenaires sociaux de l'hôtellerie-restauration suisse sont en train de négocier une nouvelle Convention collective nationale de travail (CCNT). Cette nouvelle convention devrait entrer en vigueur le 1er juillet 2009.

Parallèlement à ces négociations pour la refonte de la convention, les partenaires sociaux de l'hôtellerie-restauration se sont mis d'accord le 4 juillet 2008 à Zurich sur l'adaptation des salaires minimaux, conformément aux dispositions de la convention en vigueur. En 2009, les salaires minimaux vont progresser de 2,5% par rapport à ceux de 2008, ce qui correspond au taux de renchérissement estimé pour 2008.

Les salaires minimaux 2009 (par mois et pour des collaborateurs à plein temps) seront les suivants:

Classe I: collaborateurs sans apprentissage: Fr. 3383.-
(2008: Fr. 3300.-)

Classe II: collaborateurs au bénéfice d'un apprentissage
(formation professionnelle initiale) ou formation
équivalente

- Classe IIa: Fr. 3567.- (Fr. 3480.-)
- Classe IIb: Fr. 3823.- (Fr. 3730.-)

Classe III: collaborateurs au bénéfice d'une formation supérieure,
ayant des responsabilités particulières ou une longue
expérience professionnelle

- Classe IIIa: Fr. 4172.- (Fr. 4070.-)
- Classe IIIb et c: Fr. 4597.- (Fr. 4485.-)
- Classe IIId: Fr. 4787.- (Fr. 4670.-)

Classe IV: cadres ayant régulièrement des collaborateurs sous
leurs ordres ou ayant passé un examen professionnel
supérieur

- Classe IVa: Fr. 5740.- (Fr. 5600.-)
- Classe IVb: Fr. 6919.- (Fr. 6750.-)

Stagiaires: Fr. 2168.- (Fr. 2115.-)

Les nouveaux salaires minimaux entreront en vigueur au 1er janvier 2009 ou au début de l'été 2009 pour les contrats de travail saisonnier.

Les négociations relatives à une nouvelle CCNT pour

l'hôtellerie-restauration 2009 ss. se poursuivent. Des informations à ce sujet seront communiquées en temps voulu.

Contact:

Pour les employés:
Stefan Unternährer
Mobile.: +41/79/598'11'14

Pour les employeurs:
Claudio Casanova
Mobile: +41/79/417'36'04

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100007695/100565550> abgerufen werden.